



Procès-verbal de la Réunion du Conseil municipal du 18.11.2025

Le mardi dix-huit novembre deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, le conseil municipal de la Commune de Malans s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, et sous la présidence de Monsieur Mickaël NICOLET, Maire, pour la session ordinaire du mois de novembre deux mille vingt-cinq.

Étaient présents : Madame GARNIER-LIBOZ Agnès ; Madame GUINCHARD Aurélie ; Monsieur CHILLARON-PEREZ Manuel ; Monsieur LONCHAMPT Anthony ; Monsieur MEMBRE Maurice ; Monsieur NICOLET Jérémy ; Monsieur NICOLET Mickaël.

Étaient excusés : Monsieur GUINCHARD Florian

Étaient absents : -

Il a été procédé, conformément à l'article « L2121-15 du code général des collectivités territoriales », à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil.

Madame GARNIER-LIBOZ Agnès, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- M. le Maire demande qu'il soit ajouté à l'ordre du jour une demande de concession au cimetière communal, et que, faute de retour, l'on retire la présentation des études de rénovation de la Mairie et de la Salle des Fêtes. Le conseil accepte.

Ordre du jour

- **Approbation PV du 14.10.2025**
 - **Proposition travaux parcelle de pins**
 - **Devis rénovation plancher Église**
 - **Demande de concession**
 - **Informations diverses**
 - **Questions diverses**
-

Approbation du Procès-Verbal du 14.10.2025.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité des présents, l'ensemble du contenu de ce Procès-Verbal du mardi quatorze octobre deux mille vingt-cinq.

Proposition travaux parcelle de pins

M. le Maire expose,

Afin de valoriser la parcelle de pins située « aux Aites », nous avons, avec M. CHILLARON-PEREZ Manuel et l'appui de l'ONF, fait le point sur les différentes possibilités qui s'offraient à nous.

Les parcelles forestières N°7 & 8 cadastrées YC 32 & 35 étant situées sur une pelouse marnicole, les opérateurs NATURA 2000 ont été consultés pour le projet de coupe envisagé.

L'EPAGE a donc donné ses observations pour le bon déroulement du chantier et souhaiterait également en profiter pour restaurer la pelouse marnicole, partiellement dégradée par la plantation des résineux.

Il nous serait proposé un premier contrat de 2 ans pour procéder à l'ouverture du milieu par une exploitation progressive permettant ensuite d'agrandir les clairières déjà présentes. (il y aura possiblement d'autres contrats sur les années suivantes)

- Année 1 : réouverture par coupe et export des pins avec des moyens adaptés (petits engins et débardage partiel à cheval)
- Année 2 : débroussaillage des semis et buissons

Il pourra être envisagé, à terme, du pâturage réglementé (avec contrat NATURA 2000).

Sous certaines conditions ; des aides peuvent être mobilisées pour ce type d'opération, mais celles-ci demandent à l'EPAGE de retravailler le dossier.

Devis rénovation du plancher de l'Église.

M. CHILLARON-PEREZ Manuel expose,

Les adhérents de l'association des amis de l'Église Saint Etienne, avaient sollicité la Commune pour programmer le renouvellement du plancher sous les bancs intérieurs de l'Église. M. MASTIN Henri se propose de réaliser la dépose et pose du plancher.

Nous avions regardé, dans un premier temps, pour couper et faire façonner du bois sur notre forêt communale, mais après étude, cela n'est pas pertinent. Nous avons donc contacté diverses entreprises pour la fourniture de planches rainurées, traitées et séchées.

Le bois sera commandé à l'établissement DESCOURVIERES qui est le seul à proposer des planches rainurées des 4 cotés. (A voir pour le traitement du bois)

Délibération 2025-35 : Demande de concession.

M. le Maire expose,

M. & Mme GIRARD Luc & Marielle, domiciliés au 6 rue du Mont 25330 MALANS, sollicitent la Commune afin d'acquérir une cavurne au cimetière communal pour y construire une sépulture de famille. Cette demande nous a été adressée, par mail, et porte sur l'emplacement N° 301

Pour rappel, la délibération 2025.25 du 17/06/2025 fixe le tarif des cavurnes à 550.08€.

Chaque concession mesure 0.90 m x 1.10 m soit 1 M² et son tarif est fixé à 35€/M² (comme le reste des concessions de la nécropole).

- Soit au total 585.05€ pour la concession.

La concession est acquise pour 50 ans, renouvelable. Son départ est validé par la date de l'arrêté municipal portant sur l'attribution de ladite concession.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Émet** un avis favorable pour vendre une cavurne et la concession emplacement N° 301 à M. & Mme GIRARD Luc & Marielle pour un montant total de 585.05€.
- **Autorise** M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Adoptée avec 7 voix pour ; 0 voix contre & 0 voix abstention

DIVERS

Dépôt sauvage :

Un dépôt sauvage de 2 carcasses de moutons a été constaté le dimanche 16 novembre « aux barraques » en bordure du chemin. Les autorités ont été contactées.

Frelons asiatiques :

Suite au signalement de plusieurs habitants, la Commune a fait détruire 3 nids de frelons asiatiques. Un nid situé à proximité de la station d'épuration, un autre aux vignes désertes à « beuche » et un dernier aux martinets le long du « chemin Jeanneret ».

Terrain intergénérationnel :

Le filet par ballon a été posé semaine dernière par des élus et des habitants. M. NICO-LET Jérémie a relancé l'entreprise qui nous a fournie et posée le matériel pour quelques petits ajustements.

Nous proposons à la vente les 2 anciens buts au tarif de 100€ l'unité.

Voirie :

Le Syndicat des Eaux du Plateau d'Amancey a mis au programme de travaux 2026 le renouvellement de la conduite d'eau et l'amélioration de la défense incendie de la rue du Mont. La CCLL en charge de la voirie va inscrire cette rue au budget 2026 pour la réfection de la bande de roulement. La Commune va étudier la possibilité d'enfoncer les réseaux secs (électricité, Telecom) et l'aménagement de caniveaux si nécessaire.

SCoT

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) est un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale dont la vocation est globale et stratégique. Pour rappel, il permet d'analyser le fonctionnement du territoire et ses dysfonctionnements éventuels ; de définir un équilibre entre le développement urbain à venir et la protection des espaces naturels et agricoles ; et d'assurer la cohérence des politiques d'urbanisme des communes.

Il a été validé en conseil communautaire le 6 novembre dernier.

DDT :

Les services de l'équipement nous rappellent qu'il est primordial de libérer les routes en traversée d'agglomération afin de permettre un bon déroulement des opérations de déneigement et de salage.

SYBERT :

Le syndicat nous informe qu'il met en place une solution provisoire de collecte des bouteilles de protoxyde d'azote en déchetterie. (10 / jour).

Élections :

La Préfecture sollicite les Communes afin qu'elles incitent leurs administrés à s'inscrire sur les listes électorales afin de contenir le taux d'abstention des futures élections (nous dit-elle...). Pour rappel ; il est obligatoire d'être inscrit sur la liste électorale de sa Commune.

Décorations Noël :

Pose des guirlandes le 06 décembre ; RDV 8H30 sur la place.

FACTURES

- DISTILLATION : Les factures pour la location de l'atelier de distillation ont été envoyées pour un total de 190.00€ TTC (9 jours) ;
 - FERMAGE : Les factures des fermages 2025 ont été envoyées pour un total de 6 307.95€
 - CARTES AVANTAGES JEUNES : Suite à l'achat sur réservation, les 9 cartes commandées ont été vendues pour un total de 36.00€ (La Commune prend 5€ en charge) ;
 - MANZONI : Lame pour débroussailleuse et bombe de marquage pour un total de 119.10€ TTC ;
 - DGFIP : Frais pour des règlements de particuliers par carte bancaire pour 1.65€ ;
-

Le Prochain conseil municipal aura lieu le mardi 23 décembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

*Le Maire,
Mickaël NICOLET*



*secrétaire,
Agnès GARNIER-LIBOZ*

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Agnès GARNIER-LIBOZ".